



Année européenne 2012 : vieillissement actif et solidarité intergénérationnelle

Commissions: Commission de l'emploi et des affaires sociales

Maintenir la vitalité des personnes âgées, renforcer leur participation à la société et éliminer les obstacles entre les générations, tels devraient être les principaux objectifs de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle en 2012, estime la commission de l'emploi du Parlement européen.

Les événements et les mesures qui seront lancées en 2012 devraient sensibiliser, stimuler le débat et avoir un impact réel sur les modes de vie, estiment les députés. Ces aspects sont développés dans un projet de rapport sur la proposition de la Commission concernant l'Année européenne du vieillissement actif (2012) adoptée par la commission de l'emploi, mercredi.

Objectifs et activités de l'Année européenne

L'Année européenne vise à promouvoir la création d'une culture viable du vieillissement actif tout au long de la vie. Tout en apportant son soutien à l'idée de base d'une telle année, la commission parlementaire souhaite aussi englober la notion de solidarité entre les générations. Aussi propose-t-elle d'intituler l'Année 2012: "Année européenne du vieillissement actif – Promouvoir la solidarité intergénérationnelle"

Les autorités nationales, régionales et locales ainsi que les partenaires sociaux, les entreprises et la société civile devraient promouvoir un "vieillissement actif" et agir davantage pour tirer parti du potentiel des personnes à la fin de la cinquantaine et plus âgées, groupe qui connaît une croissance rapide, estiment les députés. Des conférences et des événements, des campagnes d'information et des échanges d'informations et de meilleures pratiques figurent parmi les outils à utiliser.

Vieillir en restant actif, avoir une meilleure qualité de vie

Les députés estiment qu'il faut agir davantage pour permettre aux personnes âgées de réaliser leur potentiel de bien-être et de participation à la société, tout en leur fournissant la protection, la sécurité et les soins adéquats en cas de besoin. Un "vieillissement actif" implique de développer davantage l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, des conditions de travail favorables à l'âge et un soutien aux personnes âgées au niveau de la vie de famille et de la société dans son ensemble.

Des mesures concrètes

La Parlement souhaite également que l'Union européenne, ses États membres et toutes les parties prenantes profitent de l'Année européenne comme d'un tremplin pour développer de nouvelles solutions et de nouvelles politiques. Des stratégies de gestion de l'âge, des politiques favorables à la famille et des activités soulignant l'importance de la santé préventive et de modes de vie sains devraient figurer parmi les priorités, estiment les députés.

Le rapport de la commission de l'emploi, rédigé par Martin Kastler (PPE, DE), a été adopté en vertu de la procédure de codécision, en première lecture, par 44 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

Communiqué de presse

Contexte

Les Européens vivent actuellement en meilleure santé et plus longtemps qu'auparavant mais ce progrès met la société européenne face à une série de défis. Les projections démographiques d'Eurostat, laissent entrevoir une chute de près de 6,8 % de la population active (20,8 millions de personnes) d'ici 2030. Cela implique qu'à cet horizon, il n'y aura plus que deux personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) pour subvenir aux besoins d'une personne retraitée (plus de 65 ans), au lieu de quatre personnes pour une aujourd'hui.

Ce qui pourrait alourdir la pression pesant sur les budgets publics et sur les régimes de retraite, ainsi que sur la prise en charge sociale et médicale des personnes âgées. En outre, le vieillissement est souvent associé à la maladie et à la dépendance, et les personnes âgées peuvent se sentir exclues du marché du travail ainsi que de la vie familiale et sociale.

Rapporteur: Martin Kastler (PPE, DE)

Sous la présidence de: Pervenche Berès (S&D, FR)

Contact :

Janez VOUK

EMPL

BXL: (+32) 2 28 31053

STR: (+33) 3 881 74897

PORT: (+32) 498 98 33 37

EMAIL: empl-press@europarl.europa.eu